

# Conférence

L'Office d'investissement du RPC

Janvier 2001

Allocution de

Gail Cook-Bennett, présidente du conseil  
et  
John A. MacNaughton, président et chef de la direction  
de L'Office d'investissement du RPC  
Assemblées publiques  
Janvier 2001

## INTRODUCTION

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je suis Gail Cook-Bennett, présidente du conseil d'administration de l'Office d'investissement du RPC. J'ai le plaisir d'ouvrir la présente assemblée et de vous accueillir à notre première tournée pancanadienne d'assemblées publiques.

Nous sommes ravis d'être ici avec vous aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir plus tôt avec les représentants de vos médias locaux et d'autres personnes qui s'intéressent à l'Office d'investissement du RPC et nous sommes heureux de tenir à présent l'assemblée publique proprement dite.

Voici le programme de cette assemblée: je vais prononcer quelques mots d'introduction et M. John MacNaughton, notre président et chef de la direction, vous parlera ensuite des défis que nous devons relever et de nos programmes de placement.

La Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada exige la tenue d'une assemblée publique au moins une fois tous les deux ans dans chaque province qui participe au Régime de pensions du Canada (ou RPC), c'est-à-dire toutes les provinces sauf le Québec, qui a son propre régime de rentes.

Ces assemblées publiques sont une des manières dont la loi qui nous régit nous oblige à rendre des comptes à la population canadienne – obligation que nous prenons très au sérieux.

## PRÉAVIS DE L'ASSEMBLÉE

Le premier point à l'ordre du jour est de présenter le préavis de la présente assemblée.

Selon la loi qui nous régit, ce préavis doit être publié au moins 10 jours à l'avance dans un quotidien de chaque province. Nous avons publié, dans des journaux locaux, trois préavis en anglais de la présente réunion et un en français.

Des communiqués d'intérêt public et des communiqués de presse ont en outre été diffusés aux médias, et nous avons consacré une page de notre site Web aux renseignements concernant les assemblées publiques.

## OBJET DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée a pour objet de discuter du rapport annuel de l'Office d'investissement du RPC pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

## DIVISIONS DES RESPONSABILITÉS

J'aimerais auparavant vous donner quelques précisions sur la division des responsabilités entre le Régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement du RPC.

Nous ne sommes pas responsables, à l'Office d'investissement du RPC, de la politique de financement du Régime, de sa viabilité financière, des taux de cotisation ni des niveaux de

prestations. Il s'agit là d'une responsabilité conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux.

Cependant, nous avons pensé que certains d'entre vous pourraient avoir des questions sur vos propres prestations au titre du RPC. Nous avons donc demandé à des spécialistes du RPC qui travaillent à Développement des ressources humaines Canada de se mettre à votre disposition aujourd'hui.

Ils se trouvent dans une salle de consultation voisine. Si vous avez des questions personnelles, je vous conseille de leur rendre visite après l'assemblée. Ils ont des ordinateurs portatifs qui leur donnent accès à votre dossier personnel.

Et maintenant que j'en ai terminé avec ces questions préliminaires, passons aux activités de l'Office d'investissement du RPC.

## HISTORIQUE

Tout d'abord, un peu d'histoire : Le Régime de pensions du Canada proprement dit a été créé en 1966. Il s'agissait d'un régime de répartition auquel devaient obligatoirement cotiser les employeurs et les employés.

Son fonctionnement se fondait sur le principe que les cotisations courantes d'une génération financeraient les prestations courantes de la génération précédente.

Trente ans plus tard, en 1996, les gouvernements fédéral et provinciaux ont procédé à un examen approfondi du Régime de Pensions du Canada.

Ils ont décidé de consolider l'assise financière du Régime, notamment par une augmentation graduelle

des taux de cotisation jusqu'à ce qu'ils atteignent 9,9 % des gains cotisables de l'employé en 2003.

Du fait des augmentations des taux de cotisation appliquées jusqu'à présent, le Régime reçoit plus d'argent que ce dont il a besoin pour payer les prestations de retraite courantes.

Les ministres fédéral et provinciaux se sont donc trouvés confrontés au problème suivant : Que faire des fonds excédentaires jusqu'à ce qu'on en ait besoin pour payer les prestations de retraite futures ?

Le premier volet de la réponse a été la décision d'investir les fonds excédentaires sur les marchés financiers. Le deuxième a été de créer une société gérée par des professionnels – et indépendante du gouvernement – pour prendre les décisions de placement.

Voilà pourquoi l'Office d'investissement du RPC a été créé par une loi du Parlement en décembre 1997. Ses administrateurs ont été nommés en octobre 1998. Notre organisme a donc un peu plus de deux ans.

## CE QUE NOUS FAISONS

Maintenant que vous connaissez les origines de l'Office d'investissement du RPC, laissez-moi vous expliquer ce que nous faisons.

La loi qui nous régit prévoit que nous devons placer les fonds que nous transfère le Régime de pensions du Canada dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC.

Nous devons le faire en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques indus de perte.

Il importe de souligner que notre gestion est distincte et indépendante de celle du Régime de pensions du Canada.

Nous ne participons pas à l'administration des politiques du Régime de pensions du Canada, des taux de cotisation et des prestations – mais nous sommes seuls responsables des décisions de placement courantes.

Bref, nous sommes un organisme de placement indépendant qui constitue un portefeuille diversifié d'actifs afin d'aider à tenir la promesse de pensions à long terme faite aux Canadiens.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'aimerais vous dire quelques mots sur notre conseil d'administration et ce qu'il fait.

Premièrement, les administrateurs sont choisis, comme le prévoit la loi qui nous régit, en fonction de leurs compétences en gestion des placements et dans les domaines connexes. Le conseil est donc composé de personnes possédant des compétences dans des domaines tels que la comptabilité, les sciences économiques, l'actuariat, les placements, les opérations bancaires et la gestion des affaires en général.



Deuxièmement, les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi un processus sensiblement différent pour choisir les administrateurs.

Les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont commencé par nommer chacun un membre à un comité des candidatures. Ce comité est composé de cadres supérieurs d'entreprise et de fonctionnaires et présidé par un représentant du secteur privé.

Le comité des candidatures a choisi des candidats, dont il a soumis une liste restreinte au ministre fédéral des Finances.

Le ministre fédéral des Finances a procédé aux nominations voulues après en avoir discuté avec les ministres des Finances des provinces.

Cela constituait une façon innovatrice de tenter d'assurer l'indépendance de l'Office d'investissement du RPC vis-à-vis des gouvernements.

Le conseil d'administration représente les intérêts des 16 millions de personnes qui versent des cotisations au Régime de pensions du Canada ou qui en sont bénéficiaires.

Les administrateurs ne sont pas chargés de gérer l'Office d'investissement du RPC mais plutôt de tenir la direction responsable des stratégies d'exploitation et de placement, du plan d'affaires et des budgets annuels ainsi que des politiques et contrôles de gestion des risques.

Notre but est de veiller à ce que l'Office d'investissement du RPC soit géré avec compétence, qu'il agisse avec intégrité et que tous ses efforts soient axés sur l'accroissement de la valeur à long terme afin de permettre le paiement des prestations de retraite futures.

## CONCLUSION

En résumé, l'Office est un organisme axé sur l'optimisation du rendement des placements.

Notre exploitation est indépendante des gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous n'avons aucune responsabilité en ce qui concerne l'administration ou les politiques du Régime de pensions du Canada.

Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière de régie.

Et nous acceptons de devoir rendre des comptes au public canadien dans le cadre des présentes assemblées publiques.

Notre président et chef de la direction, John MacNaughton, va maintenant vous parler de l'ampleur de notre tâche. Avant de lui donner la parole, laissez-moi vous le présenter brièvement.



## JOHN MACNAUGHTON

John possède plus de 30 ans d'expérience à titre de banquier d'affaires et de cadre supérieur dans des maisons de placement du Canada et des États-Unis. Il a pris sa retraite du poste de président de Nesbitt Burns en 1999.

John espérait alors prendre un long congé sabbatique – jusqu'à ce que notre conseil d'administration lui propose un défi qu'il ne pouvait refuser de relever.

Nous pensons que ses connaissances, son expérience et sa vision en font la personne idéale pour réaliser notre mandat dans l'intérêt de la population canadienne.

De plus, John possède l'intégrité et les valeurs qui sont essentielles pour assurer le leadership de cet important nouvel organisme.

John, je vous laisse la parole.

Merci, Madame la présidente du conseil – et bienvenue à tous ceux et celles qui sont ici cet après-midi.

C'est un honneur pour moi d'être le premier président et chef de la direction de l'Office d'investissement du RPC, où nous avons l'occasion d'accomplir des choses importantes à long terme qui changeront l'avenir financier de plusieurs millions de Canadiennes et de Canadiens.

Mes collègues et moi sommes conscients des responsabilités importantes qui nous ont été confiées. Avec l'appui et les conseils avisés de notre conseil d'administration, nous entendons nous acquitter de notre tâche d'une manière exemplaire. Nous savons que la population canadienne compte sur nous.

Comme d'autres pays, le Canada a dû affronter la question de savoir comment un régime de retraite géré par l'État pouvait répondre aux besoins croissants d'une population vieillissante. Laissez-moi vous montrer, en termes concrets, ce que cela signifie.

## INTRODUCTION

En 1966, lors de la création du Régime de pensions du Canada, il y avait sept travailleurs par retraité. Aujourd'hui, ce ratio est de cinq cotisants par bénéficiaire. D'ici 30 ans, il n'y aura plus que trois travailleurs pour financer chaque retraite.

Il s'agit là d'un changement démographique radical qui aura d'énormes répercussions économiques et qui rend particulièrement délicate la tâche des personnes qui, comme nous, sont chargées de gérer l'actif du RPC.

Notre mission consiste à gagner de l'argent au cours des décennies à venir en effectuant des placements prudents et productifs. Ce faisant, nous allégerons le fardeau financier de la population active qui diminue par rapport à celle des retraités.

Pour vous aider à comprendre comment nous allons y parvenir, je vais aborder trois aspects.

Premièrement, je vais vous parler de notre politique actuelle de placement et de notre rendement.

Deuxièmement, je vais décrire le type d'organisme que nous sommes en train de constituer.

Troisièmement, je vais vous présenter nos priorités et la manière dont nous envisageons actuellement notre stratégie de placement future.

## POLITIQUE ACTUELLE DE PLACEMENT ET RENDEMENT

Commençons par notre politique de placement actuelle.

Comme l'a mentionné la présidente du conseil, la loi qui nous régit prévoit que nous devons maximiser le rendement de placement tout en évitant les risques indus de perte.

Ce sont là deux objectifs bien équilibrés. Non seulement nous devons chercher à atteindre le meilleur rendement de placement mais nous devons aussi le faire dans les limites de la prudence en matière de risque.

Cependant, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de placement fondée sur ces deux objectifs complémentaires n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît à première vue.

Voici quelques questions qui feront ressortir la complexité inhérente à ces objectifs : Qu'entend-on par maximiser le rendement ? Quel niveau faut-il atteindre ? Quel est le point de référence ? Quelle est la période considérée ?

Qu'est-ce qui distingue un risque acceptable d'un risque indu ? La tolérance à l'égard du risque ou l'aversion pour le risque devrait-elle changer à mesure que le temps passe ou selon les circonstances ?

Ce sont là des questions cruciales qui exigent des réponses mûrement réfléchies permettant d'élaborer des politiques et des stratégies claires afin de réaliser nos objectifs selon la loi qui nous régit.

Une des premières choses à faire pour réaliser ces objectifs consiste à décider de que l'on appelle la politique de composition de l'actif. Pour tout investisseur, et en particulier pour ceux qui agissent au nom de caisses de retraite, il s'agit essentiellement de décider de la proportion d'actions et d'obligations qui sont détenues en portefeuille.

La politique de répartition de l'actif retenue influe sur le rendement de placement auxquels on peut s'attendre à long terme – ainsi que sur les risques auxquels on s'expose pour l'atteindre. Selon la plupart des études, c'est le facteur déterminant du rendement total du portefeuille.

Pour établir notre politique de composition de l'actif, nous avons tenu compte du portefeuille d'obligations de 30 milliards de dollars que détient déjà le Régime de pensions du Canada. Ce portefeuille est géré par le ministère fédéral des Finances et consiste principalement en prêts à long terme aux provinces.

Pour compenser l'importance prépondérante du portefeuille d'obligations du RPC – et afin d'accroître le

rendement de placement – nous investissons toutes nos rentrées de fonds dans des actions. Cela permet de modifier graduellement la composition de l'actif consolidé du Régime de pensions du Canada et de l'Office d'investissement du RPC.

Les actions peuvent être extrêmement volatiles à court terme – comme nous avons pu le constater au cours des derniers mois – et même produire des rendements négatifs. Mais l'histoire nous montre que les actions s'apprécient à long terme malgré les replis du marché à court terme.

Prenons un exemple. Si vous aviez investi 100 \$ à la Bourse de Toronto en 1966, l'année de la création du Régime de pensions du Canada, votre investissement aurait fructifié et vaudrait aujourd'hui près de 4 000 \$.

Notre horizon de placement est certainement à long terme; il s'étend sur trois décennies et non pas sur trois mois. Nous pouvons donc nous permettre d'être patients et accepter que le marché passe par des hauts et des bas.

Le rendement historique des actions est bien meilleur que celui de la plupart des placements traditionnels – comme les obligations ou les bons du Trésor. Autrement dit, à long terme, c'est aux actions qu'il faut donner la préférence.

Au cours de notre période de démarrage, nous avons investi dans des actions par l'intermédiaire de fonds qui reproduisent les indices des grands marchés boursiers.

Au cours du dernier exercice, nous avons investi une part de 80 cents par dollar de notre actif géré dans un fonds qui reproduisait essentiellement l'indice TSE 300 des principales sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Nous avons investi 10 cents par dollar dans un fonds d'actions de grandes sociétés des États-Unis – et 10 autres cents dans un fonds d'actions d'environ 1 000 sociétés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient.

Revenons à la répartition de l'actif dont je vous parlais il y a un instant. Comme nous l'avons vu, l'actif du Régime de pensions du Canada est constitué exclusivement d'obligations.

Nos activités de placement au cours de l'exercice 2000 ont produit un changement léger mais significatif : au 31 mars de l'année dernière, 93 % de l'actif combiné était en obligations et 7 % en actions.

Quel a été notre rendement jusqu'à présent ? Voyons quelle a été la croissance de notre actif au cours du dernier exercice.

Pendant l'exercice 2000, nous avons investi les fonds excédentaires du RPC au fur et à mesure que nous les avons reçus et nous avons terminé l'exercice avec un actif d'environ 2,4 milliards de dollars à la valeur du marché.

La croissance de notre actif reflète à la fois nos rentrées de fonds et le rendement des marchés où était

investi notre actif.

Comme je viens de vous le dire, nous avons placé le plus gros de notre actif dans un fonds qui reproduisait l'indice TSE 300, qui a été parmi les indices boursiers les plus performants du monde pour les 12 mois terminés en mars dernier.

Les sommes restantes ont été placées dans deux fonds d'actions étrangères dont le rendement a également été bon.

Le fonds total a donc réalisé un rendement de 40,1 %, soit un revenu de placement de 463 millions de dollars, après déduction des frais de placement.

Nous évaluons le rendement des différents portefeuilles par rapport aux indices de référence du marché. On s'attend normalement à ce qu'un fonds indicial d'actions réalise un rendement presque aussi bon que celui de l'indice lui-même, après déduction des frais d'opérations.

Dans notre cas, notre rendement pour le dernier exercice a été légèrement supérieur à celui de l'ensemble de notre fonds de référence.

Je tiens à souligner que pour réaliser des rendements élevés à long terme, il faut tolérer d'importantes variations positives ou négatives dans le rendement trimestriel et annuel.

Pour vous montrer ce que je veux dire, voyons ce que fut le rendement des actions canadiennes depuis 1966.

Le rendement nominal de placement comprend l'inflation. Le rendement annuel a été extrêmement volatil d'une année à l'autre.

L'indice TSE 300 n'a dépassé 40 % que trois fois au cours des 34 dernières années.

Le rendement du marché boursier a en outre été négatif à six reprises et, pas plus tard qu'en 1999, on constate un recul de 11,3 %.

Il s'agit là du rendement nominal. Qu'arrive-t-il quand on exclut l'inflation pour mesurer le rendement réel ?

C'est essentiel à savoir parce que, selon l'actuaire en chef du gouvernement fédéral, nous devons réaliser un taux de rendement réel annuel de 4 % à long terme sur les fonds du RPC qui nous sont confiés. Il s'agit d'un rendement annuel de 4 % en plus de l'inflation.

Depuis 1966, le rendement moyen du marché boursier canadien s'est situé au-dessus de 4 %. Mais ce taux n'a été atteint que la moitié du temps – et il a été inférieur aussi souvent.

Comme l'actuaire en chef, nous pensons qu'un rendement réel de 4 % constitue une base prudente sur laquelle fonder les attentes pour l'avenir.





Notre deuxième exercice est déjà largement avancé; vous êtes donc en droit de savoir où nous en sommes. Eh bien, notre rendement a été bon au cours des deux premiers trimestres, c'est-à-dire la période allant d'avril à septembre 2000.

Les résultats du troisième trimestre, qui va d'octobre à décembre, seront publiés à la mi-février. Je ne peux donc pas vous les présenter aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que nous nous attendons à un trimestre négatif parce que la plupart des marchés mondiaux ont été en recul.

Pour vous aider à mettre les statistiques trimestrielles en perspective, je vous signale qu'au cours de l'exercice 2000, alors que le rendement total de nos fonds a été de 40 %, le rendement d'un des trimestres a été négatif.

Nous considérons la vente massive récente d'actions comme une bonne occasion d'investir nos rentrées de fonds régulières en payant des prix beaucoup moins élevés.

Étant donné la volatilité des marchés boursiers, qui sait ce que nous réserve le premier trimestre de cette année, soit le dernier trimestre de notre exercice en cours ?

Nous sommes, je vous le rappelle, des investisseurs à long terme. N'oubliez pas que notre horizon de placement s'étend sur trois décennies et non sur trois mois.

Passons maintenant aux frais d'exploitation de l'Office d'investissement du RPC.

Au cours du dernier exercice, nous avons dépensé un peu moins de 500 000 \$ en services de placement et un peu plus de 3 millions de dollars en frais d'exploitation, salaires et avantages sociaux et honoraires et frais de consultation.

Le total de nos frais, soit environ 3,7 millions de dollars, correspond à 32 cents pour 100 \$ d'actif géré moyen.

Nous continuons à faire preuve de vigilance dans la gestion des coûts afin de maximiser le rendement net de nos placements, qui représente la mesure par excellence de notre rendement.

Mais laissons le rendement pour parler un peu du type d'organisme que nous sommes en train de constituer.

## TYPE D'ORGANISME

Au lieu de suivre le modèle traditionnel des grosses sociétés, nous préférons que notre organisme reste petit et musclé.

C'est ce que nous appelons la société virtuelle.

Selon ce modèle, notre petite équipe de cadres supérieurs élabore des stratégies efficaces, puis fait appel à des ressources externes dont elle tire parti pour gérer l'actif et accroître sa valeur à long terme.



Ce modèle nous donnera largement accès aux idées et aux flux d'affaires ainsi qu'à la longue liste de possibilités de placement que vous voyez affichée à l'écran.

Le modèle de la société virtuelle nous laisse par ailleurs la possibilité de développer les compétences de notre personnel afin de mettre en œuvre nous-mêmes les éléments de notre stratégie chaque fois que nous pourrions obtenir à l'interne un rendement égal ou supérieur à un coût moindre.

Que nous fassions appel à notre personnel ou à des relations de partenariat pour exécuter notre stratégie, notre équipe de direction sera responsable de tous les aspects de notre rendement au chapitre des placements et de la gestion, ainsi que de la conformité et du contrôle.

Nous pensons que le modèle de la société virtuelle nous permettra de concentrer nos énergies sur les activités à valeur ajoutée, d'avoir accès à un éventail plus vaste de compétences et de ressources spécialisées parmi lesquelles choisir, d'obtenir de meilleurs résultats à un coût moindre et de bénéficier de certains avantages sur le plan de la gestion des risques et de la diversification.

Autrement dit, nous pourrions tirer pleinement parti, sur le plan tactique, des talents déjà florissants sur le marché concurrentiel.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS FUTURES

J'aimerais maintenant vous parler de notre stratégie et de nos priorités futures.

Nous avons cinq objectifs prioritaires pour l'exercice en cours.

1. Terminer le recrutement de l'équipe de haute direction.
2. Élaborer un cadre de gestion des risques.
3. Revoir la politique de répartition de l'actif et élaborer de nouvelles stratégies de placement.
4. Améliorer la manière dont nous évaluons le rendement.
5. Mener à bien notre programme d'assemblées publiques dans tout le Canada.

Nous progressons dans la réalisation de toutes ces initiatives prioritaires. J'aimerais vous parler plus en détail de la troisième – l'élaboration d'une stratégie de placement diversifiée.

Notre actif s'accroît rapidement. D'ici la fin de la décennie, nous nous attendons à gérer plus de 100 milliards de dollars.

Cela fera de nous une des premières caisses de retraite du monde, chargée de gérer un immense réservoir commun de capitaux – lequel vous appartient à vous, à votre famille ainsi qu'à vos voisins et amis dans tout le Canada.

Par conséquent, nous devons envisager de répartir nos placements plus largement afin de réduire le risque.

Nous allons donc examiner les avantages du placement passif et actif en actions et en titres de créance ainsi que les possibilités offertes par les opérations de banque d'affaires, les souscriptions privées, les projets publics ou privés d'infrastructure, le capital de risque, les placements immobiliers, les obligations indexées sur l'inflation et l'utilisation prudente de produits dérivés, comme les échanges financiers et les options.

Qu'est-ce que j'entends par placement passif ou actif ?

Le placement passif signifie la reproduction d'un indice boursier, comme l'indice TSE 300. Il s'agit d'acheter des actions dans la proportion exacte qu'elles représentent dans l'indice. Le rendement de placement devrait donc correspondre à celui de l'indice moins les frais d'opération.

Jusqu'à présent, nos placements se sont effectués de façon essentiellement passive et cette stratégie nous a réussi.

Le placement actif suppose que l'on choisit des placements individuels en se fondant sur des recherches et une analyse. Cela fait appel à beaucoup de jugement professionnel, le but étant de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence pertinent.

Le placement actif permet aux gestionnaires de fonds d'essayer d'ajouter de la valeur en dépassant le rendement du marché – et donc de maximiser le rendement global du fonds. Cela leur permet en outre de mieux gérer le risque en diversifiant leurs positions sur un éventail plus vaste de possibilités de placement sur les marchés publics et privés.

Au cours des mois et des années à venir, nous comptons diversifier nos stratégies en faisant appel au placement actif et passif. Je crois cependant que le placement passif restera une stratégie fondamentale pour l'avenir prévisible.

## CONCLUSION

J'ai abordé aujourd'hui de nombreux aspects en peu de temps. J'espère que mon rapport vous a été utile et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Avant de redonner la parole à la présidente du conseil, j'aimerais résumer les principaux points de mon exposé.

1. Premièrement, nos rendements ont été extraordinairement élevés au cours de notre premier exercice, grâce à notre politique actuelle qui consiste à n'investir que dans des actions. Nous ne nous attendons pas à atteindre de nouveau de tels sommets, et

nous savons qu'il y aura des exercices où nous subirons des pertes. Soyez patients. Nos placements seront payants à long terme.

2. Deuxièmement, nous sommes en train de constituer une société virtuelle afin de réduire le plus possi-

ble les frais généraux et de maximiser les rendements de

placement en tirant parti d'une petite équipe de professionnels spécialisés qui fera appel à des talents dans tout notre pays et le monde entier grâce à des relations de partenariat.

3. Troisièmement, maintenant que notre équipe de direction est pratiquement en place, nous allons élargir nos placements à de nouveaux secteurs.

Nous avons déjà fait bien du chemin mais il nous en reste beaucoup à parcourir. À mesure que nous avancerons, nous resterons à l'écoute de la population canadienne et nous continuerons à communiquer largement avec elle de manière à bien faire comprendre de tous comment nous aidons à tenir la promesse de pensions publiques.

C'est un honneur pour moi que de pouvoir diriger l'Office d'investissement du RPC et de travailler avec mes collègues en vue d'assurer la retraite future de nos concitoyens. C'est avec enthousiasme et détermination que nous nous acquitterons des importantes responsabilités qui nous ont été confiées.

Je vous remercie.